Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

Compte-rendu de la réunion préparatoire au mouvement local

du 19 juin 2020

Cette réunion s'est tenue en audio conférence le 19 juin 2020 sous la présidence de M. LE BUHAN.

Pour la préparation de cette réunion, les seuls documents qui ont été adressés à toutes les organisations syndicales sont les suivants :
- la liste des agents qui ont fait une demande de mutation au plan local : soit 44 agents en infra départemental (dont 29 ALD sur 32) et 9 arrivées externes
- la liste des agents actuellement ALD
- un tableau des effectifs par service (avec les postes implantés, les présents au 01/06/2020, le nombre de départs et le solde).

A l'ouverture du mouvement, le solde est de -24. A l'issue du mouvement il sera de -6, ce que nous déplorons.
Pour mémoire : les agents ALD sont prioritaires sur le poste qu'ils occupent actuellement. Ceux qui n'obtiennent pas satisfaction resteront 1 an sur le poste qu'ils occupent avec possibilité l'an prochain de demander à nouveau leur régularisation.
En ce qui concerne les 7 stagiaires, ils passeront après le mouvement infra départemental et les externes.

La Direction nous a tout d'abord présenté la nouvelle organisation des mouvements.

Plusieurs organisations, dont **FODGFIP** ont revendiqué le retour des CAP. En effet, l'absence de ces dernières conduit à une opacité dans la gestion du mouvement. Pour preuve, il a été demandé de nous fournir les demandes de mutation de tous les agents afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur à l'issue du mouvement.
La Direction a opposé une fin de non-recevoir aux organisations syndicales.
Dès lors, **FODGFIP** a demandé de nous communiquer une circulaire de la DG précisant que les Directions locales ne doivent pas communiquer la copie de ces documents.
La Direction nous a répondu qu'il fallait produire le texte les obligeant à les fournir.
Nous avons rétorqué que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé.
Or les élus en CAP étaient destinataires de ces documents ; c'est donc une restriction des droits. C'est un pas de plus vers l'opacité qui peut in fine conduire à l'arbitraire.
A ce sujet, en ce qui concerne le mouvement national de la catégorie B, si la CAP existait toujours, nous n'en serions pas là, à savoir que les erreurs auraient été corrigées lors du projet de mouvement par les élus. CQFD.

Après cette présentation, **FODGFIP** a demandé le pourcentage d'ALD qui seront stabilisés sur leur poste. Selon la Direction, il sera de l'ordre de 80 – 90 %.
Concernant les priorités (cf. tableau annexe), nous avons demandé si les agents sont concernés par la priorité 2 et par la priorité 3. Il nous a été répondu par la négative.

FODGFIP a également demandé s'il y aurait des maintiens pour raison de service. La Direction n'a pas dit oui, mais n'a pas dit non : « les raisons de service, ce n'est pas notre souhait. Ça peut passer par les détachements. »
Dès la mise en place de cette règle de gestion, les organisations syndicales se sont opposées et ont dénoncé ce qui pourrait conduire à l'arbitraire.
Les détachements ne peuvent bénéficier de la priorité pour régularisation. Si les agents détachés n'ont pas participé au mouvement, leur sort sera examiné à l'issue du mouvement.
D'un point de vue général, la Direction nous a indiqué ne pas être en mesure de nous communiquer les résultats du mouvement interne. Elle a rajouté qu'elle sera en mesure de satisfaire une majorité d'agents.

Par ailleurs, nous avons appris au Directeur que le NRP allait se poursuivre mais « à un autre rythme ».
Nous avons dit au Directeur que ça allait lui faire plaisir.
Une organisation syndicale a demandé si des trésoreries fermeraient au 31/12/2020.
Le Directeur a répondu qu'il attend les directives du DG.
Sur ce point, **FODGFIP** a demandé si, en cas de fermeture, il serait procédé à un mouvement spécifique comme les nouvelles règles de gestion l'y autorisent.
Le Directeur n'exclut pas de le faire mais ce n'est pas l'orientation privilégiée.

Par ailleurs **FODGFIP** a interrogé la Direction sur la date de fermeture d'ALOA pour le mouvement local B. En effet, un mouvement national corrigé doit être publié le 23 juin ; or ALOA doit fermer ce 23 juin. Nous avons demandé si la prorogation de ce délai était prévue.
La Direction a indiqué que cette prorogation pouvait être envisagée jusqu'au 25 ou 26 juin si de nouvelles arrivées avaient lieu dans le cadre de ce mouvement corrigé. Quoiqu'il en soit, les agents concernés seraient contactés par la Direction.
Autre information : le nombre de B vacants actuellement est de 13 au 01/09/2020.

Vos représentants **FODGFIP** 22

Yves LE VAILLANT (ALD)
Bruno HERVE (PCRP)
Nicole BURLOT (PCE Dinan)